l'office public, ainsi qu'en chapitre dans les communautés religieuses, le dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'Archidiocèse, et le contre-seing de notre secrétaire, le dix-neuf mars mil huit cent quatre vingt trois, douzième anniversaire de notre consécration épiscopale.

✠ E.-A. ARCH. DE QUEBEC.

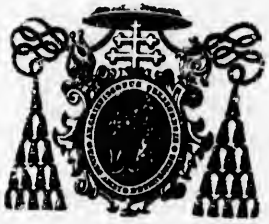

Par Monseigneur,

C.-A. MAROIS, Ptre.,
Secrétaire.